

LIEUX DE DETENTE

Le foyer est mis à la disposition des élèves lors des temps réservés aux activités. Il est équipé de tables de billard, de ping-pong et de baby-foot. Une armoire à jeux est aussi disponible.

Une salle TV et une salle de musique sont aussi accessibles sur les temps libres, ainsi qu'un CDI avec des ordinateurs disponibles également sur les temps d'étude.

SORTIES

De nombreuses sorties sont organisées: Pièces de théâtre, sorties cinéma, mais aussi bowling, patinoire, rencontres sportives, concerts...

Des animations sont aussi organisées au sein même de l'internat (Soirées à thème, ciné club, jeux de société, activités détente etc.)

Les élèves de post-bac majeurs peuvent sortir exceptionnellement jusqu'à 23h une fois par semaine (**Mardi, Mercredi ou Jeudi**) en ayant prévenu les assistants d'éducation et les CPE au minimum 24h à l'avance.



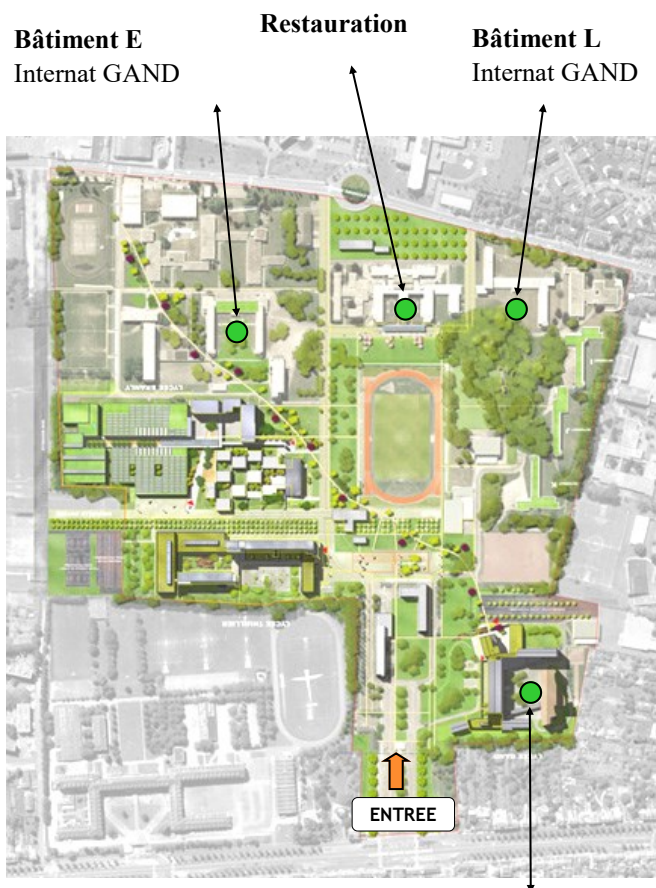
RESTAURATION

Les trois repas sont prévus dans la formule internat. L'élève se verra remettre en début d'année une carte de cantine nominative qui lui permettra de prendre ses repas matin, midi et soir.

ETUDES DU SOIR

Les études se font en salle de permanence ou en chambre selon les cas.

Un Assistant d'Education encadre l'étude et se tient à la disposition des élèves pour les aider à faire leurs devoirs et à réviser.



Lycée Edouard Gand



LIVRET D'INTERNAT

ADRESSE DU LYCEE

Lycée des Métiers Edouard Gand
70, Boulevard de Saint-Quentin
80000 Amiens.

@ : internats.gand@ac-amiens.fr

TELEPHONE DE LA VIE SCOLAIRE

(07h30 à 17h15)

03.22.53.41.38

TELEPHONE INTERNAT FILLE

(17h15 à 21h)

03.22.53.41.36

06 33 74 13 77

TELEPHONE INTERNAT GARCON

(17h15 à 21h)

03.22.53.41.31

06 33 74 13 46





PRESENTATIONS DES LOCAUX

L'internat est réparti sur deux bâtiments : le bâtiment L mixte d'une capacité de 141 lits, répartis sur six dortoirs, et le bâtiment E, mixte, d'une capacité de 105 lits, répartis sur six dortoirs. Aucune mixité au sein d'un même dortoir.

Chambres doubles avec douches au **Bâtiment E**.
Chambres collectives de 4 places pour le pré-bac et chambres individuelles pour les internes de Terminale et de post-bac au **Bâtiment L**.

Chaque élève dispose d'une armoire personnelle : il est obligatoire de ramener un cadenas pour la fermer.



TARIFS

(Tarif à titre indicatif pour l'année 2023/2024)
1390 € à l'année (*remises d'ordre à déduire*)

1er trimestre : (Septembre - Déc) 560 €
2ème trimestre : (Janvier - Mars) 400 €
3ème trimestre : (Avril- Juillet) 430 €

DEMANDE D'INSCRIPTION

Sur place à la chaîne d'inscription

L'accueil à l'internat se fera dans la limite des places disponibles.

« Placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel sont nos engagements »

L'internat est, à la fois, un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation accueillant des élèves volontaires.

Il offre des conditions d'accueil, d'apprentissage et d'accompagnement propices à la réussite scolaire et ce dans un cadre rassurant pour les parents.

Il est aussi une occasion significative de prise de responsabilités, d'engagement, de travail coopératif qui favorise l'autonomie de chacun.

Enfin, le règlement intérieur de l'internat permet d'organiser la vie collective tout en préservant l'espace personnel de l'interne.

IMPORTANT

L'élève doit venir avec son linge de lit : oreiller, couette, housses et draps. Les draps sont à ramener à chaque semaine et la literie à chaque période de vacances.

A PREVOIR LE JOUR DE LA RENTREE

- Draps/ Couverture ou couette
- 1 alèse
- Oreiller + taie
- 1 cadenas pour l'armoire
- 1 nécessaire de toilette
- Leurs affaires pour la semaine

HORAIRES

L'internat est ouvert du lundi 17h15 au vendredi 7h25.

Il est fermé en journée de 7h25 à 17h15.

De 7h25 à 18h, les élèves et étudiants internes sont soumis au régime de la demi-pension.

- **6h45/7h** : Lever des élèves
- **7h25** : Petit déjeuner (les internes doivent avoir quitté l'internat au plus tard à 7h25).
- **17h15/17h30** : Ouverture de l'internat
- **17h45/18h45** : Etude obligatoire pour les élèves quittant les cours à 16h30.
1^{er} pointage obligatoire pour tous les élèves de pré-bac (et des étudiants post bac si présents)
- **17h45/18h55** : Temps libre en chambre ou au foyer/ CDI pour les élèves ayant quitté les cours à 17h30.
- **19h** : Repas + Temps libre (à l'intérieur de la cité scolaire).
- **19h45** : **2^{ème} pointage obligatoire** pour les lycéens
- **20h/21h** : Etude obligatoire pour les élèves ne pouvant participer à l'étude de 17h45. Activités pour les autres (Foyer, TV, clubs...).
- **20h30** : 1^{er} pointage pour les **étudiants**.
- **21h/22h** : Temps libre en dortoir.
- **22h** : Dernier pointage en dortoir avant le coucher.

ENCADREMENT

La surveillance des dortoirs est effectuée par les assistants d'éducation.

Un CPE est de service chaque soir et supervise les soirées des deux internats.

Une infirmière est présente à l'internat jusqu'à 21h. Elle reste d'astreinte toute la nuit en cas d'urgence.